



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

### OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.**

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

#### ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain  
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume  
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



***MME FRANCINE OBELISCO A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022  
Délibération N° DM\_20221110N152

## **OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE**

Brigitte PIERRAT, 8<sup>ème</sup> adjointe déléguée à la protection de la nature, rappelle qu'en 2021, dans le cadre de la lutte contre les incendies, la Commune avait choisi de mettre des pâturages à disposition d'agriculteurs locaux pour éviter le débroussaillage mécanique.

Elle propose de renouveler l'opération en autorisant Monsieur le Maire à signer une convention pluriannuelle entre la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et l'O.N.F. d'une part, et les éleveurs Alice BERAUD et Damien GLE de la GAEC de la Durance sise place de la Fontaine à THÈZE d'autre part, pour le pâturage, par 800 ovins, des unités forestières d'analyse référencées 1p, 2p, 3p, 5p, 7p et 8p, totalisant une surface de 34,02 Ha.

La présence des ovins s'étalera du 1<sup>er</sup> Mars au 31 Mai 2022 et la mise à disposition sera établie à titre gracieux.

Brigitte PIERRAT propose aux membres du Conseil Municipal :

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de pâturage correspondante.

Où CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de pâturage correspondante.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7-10</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	---